



Paris, le 10 avril 2008

LETTRE OUVERTE A MADAME LA MINISTRE

Madame la Ministre,

Le mercredi 9 avril, s'est tenu un « groupe de travail » émanant du CHSM et relatif à la prévention de la souffrance au travail, présidé par le chef du SPAS. Mais une fois de plus – une fois de trop ? – cette réunion a été le théâtre de dérives intolérables.

Votre administration s'obstine à renier les travaux et les décisions du CHS Ministériel, à réaffirmer sans pudeur qu'elle décide seule de ce qui lui paraît pertinent, à jouer avec les textes légaux pour se cacher derrière ou les interpréter. La réunion du 9 avril n'a rien apporté ; les « débats » n'ont fait que reprendre, sans le reconnaître, les travaux du groupe de travail de 2003. Mais **nous n'avancions pas** ! L'administration semble nostalgique d'une ancienne loi du silence largement partagée. Conséquence : les personnels qui souffrent continuent d'avoir le sentiment que leurs plaintes ne sont ni entendues ni prises en compte ; l'administration elle-même ne dispose d'aucun outil concret et fiable.

Tout de même, les premières choses à faire ont été rappelées : mettre en place des grilles d'analyse et des indicateurs pour analyser les situations ; améliorer la formation de l'encadrement, quitte à la rendre obligatoire ; interdire tout comportement indélicat, y compris les incivilités ; utiliser les travaux et les compétences d'organismes spécialisés. Soit ! La CFDT-Culture ne peut qu'approuver ce qu'elle avait elle-même réclamé. Mais **il faut maintenant passer aux actes** !

Ce dossier, nul n'ignore que la CFDT-Culture le porte avec vigueur et persévérance. C'est la CFDT-Culture qui a obtenu, de haute lutte : la création du groupe qui a proposé près de 50 préconisations fin 2003 ; l'amélioration du projet de circulaire, étendu à toutes formes de souffrance au travail, avec rappel de notions essentielles (e.g. responsabilité pénale) et suggestion d'outils. Nos courriers, depuis 5 ans, qui réclamaient une position ministérielle claire sur la souffrance au travail, et sur les attitudes envers notre syndicat, avaient reçu pour toute réponse un silence assourdissant. Ferez-vous de même ?

Madame la Ministre, votre autorité possède la charge des instructions ministérielles, et est garante du respect de la loi – le droit de la fonction publique, le droit pénal, mais aussi le droit au respect des êtres humains, de leur intégrité et de leur honneur. C'est à ce titre que **nous vous demandons aujourd'hui de réagir**.

Entendez-vous enterrer les préconisations votées à l'unanimité du CHS ministériel de décembre 2003 ? Votre administration l'affirme, remettant en cause le principe de continuité du service public en désavouant les décisions antérieures. L'objectif est-il de temporiser ? Dans quel but ? Vos représentants disent vouloir « gagner du temps ». On dirait qu'ils parlent de « gagner du temps » sur une menace diffuse.... Ignoreraient-ils que le temps n'éteint pas leurs responsabilités si des conséquences dommageables devaient advenir à cause de leur inertie. **La volonté de la CFDT-Culture est de ne plus perdre de temps** sur ce dossier. Après six ans de ronds dans l'eau et d'effets de manches (« parlons-en, reparlons-en, clarifions, définissons »...), seule une circulaire existe, bien peu appliquée. **Il est grand temps d'agir**. Il est grand temps de prendre des mesures concrètes.

Considérez-vous que le **dialogue social** se résume à organiser les réunions obligatoires, quitte à ne tenir aucun compte de leurs débats ni de leurs votes ? **Quel poids accorder à votre parole et à celle de vos représentants**, puisque l'administration oublie ou renie ses propres votes ? **Quelle valeur accordez-vous**

aux instances de concertation, qui ne sont plus ni un lieu de dialogue, ni un moment d'engagement ?

Le dialogue social est-il sélectif, votre administration se croyant autorisée à afficher ses sympathies particulières et à distribuer de façon pour le moins inégale les temps de parole ? Curieux dialogue social dans ce cas, mais il est vrai que le mot « dialogue », étymologiquement, signifie « parole partagée, échangée » ; cela dit, face à plusieurs syndicats, il existe des dialogues binaires impudiques qu'il vaut mieux tenir discrets.

Autorisez-vous les comportements agressifs, ironiques, voire insultants, vis-à-vis des agents et de leurs représentants ? Il semble que certains personnels d'encadrement s'y croient autorisés. Il existe heureusement des établissements dont les responsables, dignes de ce nom, ont eu à coeur de prendre des mesures qui auraient dû depuis longtemps faire partie d'une politique ministérielle unique et cohérente. Ceux-là, nous les remercions, et nous voudrions vous les voir cités en exemple.

Autorisez-vous que votre administration traite la CFDT-Culture avec condescendance et violence, à ignorer ses interventions et à mépriser ses représentants ? La réunion du 9 avril en a donné un exemple : votre administration a violemment pris à partie notre représentante (allure « sinistre », « propos stériles » et « inintéressants »...) Le président de séance – qui par ailleurs proclame que « l'administration, c'est lui » (sic !) – a tenté de lui interdire de parler (« je ne veux pas vous écouter », « ça ne m'intéresse pas », « je trouve les interventions précédentes [d'un autre syndicat] plus intéressantes », « je ne vous laisserai pas parler, je passe la parole à quelqu'un d'autre »), sur un ton indigne de la réserve attendue de sa fonction. Il est évident que **nous dérangeons, que nous agaçons à relever les inerties et les contradictions**. Mais cela nous prouve que nous touchons à des sujets essentiels, qui exigent du courage. **La CFDT-Culture ne se laissera en aucun cas, à aucun prix, impressionner par les débordements déplacés et inélegants des uns et les dédains inappropriés des autres**.

Chacun a des responsabilités. Celles des syndicats, c'est de défendre et de représenter les personnels et d'oeuvrer pour l'amélioration de toutes les situations professionnelles, individuelles ou collectives, quotidiennes ou à long terme, avec honnêteté, intégrité et indépendance. Personne ne peut prétendre que la CFDT-Culture y aurait failli. Celles de votre administration sont multiples, et inscrites dans les textes de loi et les jurisprudences. Il devient urgent qu'elle les assume, avec respect, équité et mesure.

La CFDT-Culture, malgré les tentatives de déstabilisation, continuera à défendre ses valeurs et ses priorités. Nous pensons qu'aucune politique, quelles que soient son ambition et ses contraintes, ne justifie qu'on traite les personnels et leurs représentants de façon incorrecte, indigne, voire maltraitante, au point que la « valeur travail », chèrement défendue par certains, ne finisse par devenir un lieu déshumanisé, alléchant et stimulant pour quelques-uns, pesant et douloureux pour tous les autres.

Nous avons assumé notre rôle de concertation, de proposition et d'alerte. Il reste à l'administration à assumer le sien, de prévention, de décision et de vigilance.

Nous restons dans l'attente de vos réponses, qui conditionneront la teneur, le ton et les modalités de notre participation aux prochaines réunions éventuelles. Nous vous adressons, Madame la Ministre, nos considérations distinguées et expectatives.

**Pour la CFDT-Culture
Kamal HESNI
Secrétaire Général**